

Les bonnes pratiques dans le CND	
E.-M.	C'est une bonne pratique de faire établir un rapport par un tiers. Pour ce faire, il existe plusieurs procédures et il est préférable de se faire aider par le bureau de l'opérateur ou par un autre organisme. Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
J.-P.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
C'est tout de la nécessité, mais aussi de la nécessité d'éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
A.-V.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
M.-L.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
P.-C.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
Pointe que ces franchises sont réservées aux personnes qui ont obtenu une licence de renseignement.	
E.-M.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
J.-P.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
C.-E.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
A.-V.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
M.-L.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
P.-C.	Il faut faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation. Il faut éviter les malentendus entre les deux parties. Par exemple, si une personne fait une déclaration, mais que cette personne n'a pas été interrogée, il peut y avoir des malentendus. Il est donc préférable de faire faire le rapport par un tiers qui n'a pas été impliqué dans la situation.
Pointe que ces franchises sont réservées aux personnes qui ont obtenu une licence de renseignement.	

Informations sur le fichier

Nom original : Les-femmes-dans-lhistoire-du-CNRS 2004 Page 46-0.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0,53 Mo

Dimensions : 1339 x 1734 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS)

Consulté le 29/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/14863>

Fichier créé par [Valérie Burgos](#) Fichier créé le 23/04/2024 Dernière modification le 24/12/2024